
Présidence : Luxembourg

732^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 30 octobre 2013

Ouverture : 10 heures
Clôture : 12 h 40

2. Président : Ambassadeur H. Wurth
M. P. Grisius

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Présentation de la nouvelle stratégie autrichienne en matière de sécurité « La sécurité dans une nouvelle décennie : orientation de la sécurité », par le général de brigade R. Trischak, Directeur de la Division de la politique militaire du Ministère autrichien de la défense : Président, général de brigade R. Trischak, Fédération de Russie, Grèce*

b) *Maîtrise des armements en Europe*

– *Exposé intitulé « La maîtrise des armements en Europe », par M. V. Badrak, Directeur du Centre d'études sur l'armée, la conversion et le désarmement, Kiev (Ukraine)*

– *Exposé intitulé « La voie à suivre dans le domaine politico-militaire : sécurité coopérative, mesures de confiance et de sécurité et maîtrise des armements », par M. L. Zannier, Secrétaire général de l'OSCE*

Président, M. V. Badrak (FSC.NGO/9/13/Rev.1 OSCE+), Secrétaire général, Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/172/13), Turquie, Grèce, Fédération de Russie, Azerbaïdjan, Arménie, Turquie

- c) *Exposé intitulé « Résultats de l'exercice Zapad-2013 », par le général A. Postnikov, chef adjoint de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie, et le colonel A. Krivanos, chef adjoint de l'état-major général des forces armées de la République de Biélorussie : Président, général A. Postnikov (FSC.DEL/170/13 OSCE+) (annexe 1), colonel A. Krivanos (FSC.DEL/175/13 OSCE+) (annexe 2), Espagne, Danemark, États-Unis d'Amérique, Norvège*

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Contributions financières aux projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC) dans l'espace de l'OSCE : Suisse (annexe 3), Moldavie, Serbie (annexe 4), Bosnie-Herzégovine (annexe 5), Monténégro (annexe 6), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Atelier sur l'évaluation de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies et de son rôle dans la réalisation des objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement, devant se tenir à Kiev les 5 et 6 novembre 2013 : Représentant du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/185/13 Restr.)*
- b) *Questions de protocole : Représentant du Centre de prévention des conflits*

4. Prochaine séance :

Mercredi 6 novembre 2013 à 10 heures, Neuer Saal

732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FEDERATION DE RUSSIE

Exposé intitulé « Inspections inopinées des forces armées de la Fédération de Russie en 2013 et résultats de l'exercice stratégique « Zapad-2013 » mené conjointement par les forces armées de la Fédération de Russie et la République de Biélorussie » par le Chef adjoint de l'État-major des forces armées de la Fédération de Russie

Mesdames et Messieurs,

Vous serez informés aujourd'hui des résultats des inspections de troupes qui ont eu lieu en 2013 au sein des forces armées de la Fédération de Russie, ainsi que des résultats de l'exercice stratégique « Zapad-2013 » (Ouest-2013) mené conjointement par les forces russes et biélorusses.

L'année en cours a été une année très chargée pour la Fédération de Russie, sur le plan des activités opérationnelles et d'entraînement des troupes. La pratique des inspections inopinées a repris. Très utilisée dans le passé, elle n'avait été utilisée récemment que par intermittence.

En 2013, sur instructions du Commandant suprême des forces armées et suite à une décision du Ministère de la défense, une série d'inspections inopinées ont été effectuées pour évaluer la capacité des forces armées à accomplir les tâches qui leur sont assignées.

Ces inspections ont permis d'étudier l'état des troupes et d'évaluer concrètement la capacité des forces armées à accomplir les tâches assignées. Sans préparation préalable ou scénarios élaborés à l'avance, les commandants ont imposé un exercice d'entraînement comportant des tâches que les troupes ont dû effectuer sur des terrains inconnus et des polygones non étudiés. C'est la première fois que cette pratique d'inspection est utilisée dans les forces armées de la Russie contemporaine.

Les formations, unités militaires, forces aéroportées et unités de transport aérien militaire des districts militaires du sud et du centre ont été inspectées en février, la flotte de la mer Noire en mars, les forces de défense aérospatiales, les forces aériennes et les forces de

défense aérienne du district militaire de l'ouest ainsi que les commandements de l'aviation de longue portée et le transport militaire en mai. Enfin les troupes des districts militaires du centre et de l'est ont été inspectées en juillet.

Toutes les inspections ont été conduites d'une manière très complète.

Mises en état d'alerte, les troupes ont effectué une série d'exercices d'entraînement au combat : préparation des armements et des équipements à acheminer par divers moyens de transport, marches à pied allant jusqu'à 400 kilomètres, déplacements allant jusqu'à 12 000 km par des moyens de transport combinés, combats d'entraînement, exercices de tir au moyen d'armes de service et tâches pratiques à accomplir dans l'espace aérien et en mer.

Les longues marches à pied et l'utilisation d'armes et d'équipements de service sur les polygones ont permis d'évaluer l'état réel des équipements. Des défaillances se sont produites, notamment avec les modèles obsolètes. Un certain nombre d'autres problèmes ont aussi été recensés, qui sont en passe d'être réglés.

Chaque inspection nous permet ainsi de prendre en compte tous les aspects positifs ainsi que les défaillances, et de perfectionner ainsi nos interventions.

À cet égard, nous avons minutieusement examiné tous nos engagements internationaux dans le domaine de la maîtrise des armements. Je tiens à souligner que nous avons adopté à titre volontaire un certain nombre de mesures de transparence sans précédent. Nous avons donné à nos partenaires des informations sur la finalité et les objectifs de nos inspections inopinées, ainsi que sur le personnel et les armements engagés. Je tiens à souligner que nous l'avons fait pour la première fois suffisamment à l'avance, et que cela ne s'est jamais produit jusqu'ici dans notre expérience de coopération avec l'OTAN.

Durant l'inspection inopinée, par exemple, des troupes du district militaire de l'est, des notifications préalables ont été adressées à tous les États voisins et par le canal de l'OSCE. Je rappelle que les accords existants ne nous y contraignent pas.

Ces événements ont fait l'objet d'une large couverture médiatique et les hauts responsables du Ministère de la défense russe ont fourni rapidement des informations sur toutes les étapes des inspections. Un travail intensif a été effectué avec les attachés militaires.

Je tiens à souligner que les forces armées russes font actuellement l'objet d'une réforme profonde. Nous tenons compte des processus similaires engagés dans les principaux pays étrangers, des changements dans la nature des conflits armés et de l'apparition de nouveaux défis et menaces.

Les réformes en cours dans les forces armées russes ne visent pas à montrer sa force ou ses muscles. Il s'agit d'un travail difficile, minutieux, visant à bâtir une armée moderne et efficace, équipée des armements les plus récents et prête à répondre aux menaces et défis posés à la Fédération de Russie.

Conformément au plan d'entraînement des forces armées, l'exercice stratégique conjoint « Zapad-2013 » a eu lieu en septembre de cette année. Si vous me le permettez, j'aimerais décrire de façon un peu plus détaillée les interventions des unités et formations

russe qui ont été incorporées dans le groupement de troupes conjoint ainsi que les activités d'entraînement menées sur le territoire de la Fédération de Russie.

Mon collègue biélorusse vous donnera ultérieurement des informations sur la partie de l'exercice qui s'est déroulée sur le territoire de la Biélorussie et sur les interventions de la composante biélorusse du groupement régional des troupes (forces).

Le principal objectif de l'exercice était d'examiner les questions liées à l'entraînement et l'utilisation des groupements de troupes (forces) pour assurer la sécurité militaire de l'Union étatique.

Un certain nombre de tâches ont été effectuées au cours de l'exercice « Zapad-13 » :

- l'amélioration de l'interopérabilité des états-majors à différents niveaux ;
- la vérification de la compatibilité des systèmes de contrôle et de commandement des troupes et des armements ;
- l'évaluation de l'adéquation des nouveaux textes réglementaires élaborés au sein des forces armées de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie ;
- l'acquisition d'une expérience pratique par les commandants en chef, les commandants et les états-majors en matière de planification des opérations militaires et de commandement et contrôle des troupes (forces) durant ces opérations.

Les exercices présentaient un certain nombre de caractéristiques spécifiques.

Premièrement, nous avons écarté volontairement les formes traditionnelles d'interventions militaires menées dans le cadre d'une guerre à grande échelle, et nous nous sommes intéressés aux différents moyens de maîtriser des conflits armés qui se développent dans un contexte de crise aggravée sur le territoire de l'Union étatique.

Pour être conformes à l'idée initiale de l'exercice, nous avons donc fait appel à des groupements multiservices de troupes et de forces pour assurer la sécurité militaire.

Deuxièmement, l'exercice a été planifié conjointement avec les structures de commandement des forces armées de la République de Biélorussie. Ainsi, entre mars et août 2013, plus de dix activités conjointes d'entraînement opérationnel ont été menées à bien.

Cela a permis aux états-majors, à tous les niveaux de commandement des forces armées de Russie et de Biélorussie, de coopérer étroitement durant les activités d'entraînement et de combat menées pendant l'exercice.

Troisièmement, afin d'obtenir des résultats plus objectifs, les exercices pratiques conduits sur les polygones d'entraînement n'ont pas été effectués selon des scénarios préparés à l'avance. Ils comportaient en effet un degré élevé d'imprévu auxquels étaient confrontés les participants à l'exercice, quel que soit leur niveau, du commandant des troupes du district militaire de l'ouest au chef de section.

En outre, toutes les troupes et forces évoluaient sur des polygones d'entraînement qu'ils ne connaissaient pas.

En particulier, le personnel de la 20^e armée du district militaire de l'ouest a accompli des tâches en Biélorussie, tandis que des sous-unités biélorusses ont été utilisées sur le polygone « Khmelevka » de la région de Kaliningrad (Fédération de Russie).

La participation des autorités exécutives fédérales a été une des caractéristiques particulières de l'exercice. Suite à la décision du Président de la Fédération de Russie, ces autorités sont passées à un régime de travail intensif à partir du 17 septembre.

Dans le cadre de cet exercice, le Ministère de la défense a conduit des mesures conjointes avec d'autres ministères et départements pour instaurer un état d'urgence et assurer une défense du territoire.

L'exercice « Zapad-2013 » a été conduit en plusieurs étapes.

La phase préliminaire a consisté à créer des groupements de troupes (forces) pour résoudre les situations de crise sur le territoire de l'Union étatique.

Conformément à la décision du commandant des troupes du district militaire de l'ouest, des formations et des unités militaires de la 20^e armée ont effectué, sur une période de dix jours, un redéploiement vers des aires d'entraînement situées à un maximum de 1 500 kilomètres.

Dans le même temps, dans la région de Kaliningrad, des formations de troupes de défense côtière ont été projetées vers des régions où les activités d'entraînement seraient menées. Les forces de la flotte de la Baltique ont été déployées dans les eaux de la mer Baltique.

Des sous-unités des forces armées de la République de Biélorussie ont été acheminées par mer jusqu'à la région de Kaliningrad.

Le commandement de la flotte de la Baltique, la 20^e armée, six commandements d'unités militaires détachées et de formations et cinq bataillons tactiques ont été déployés sur des polygones d'entraînement.

Durant la première phase, qui s'est déroulée du 20 au 23 septembre, les états-majors du district militaire de l'ouest et le commandement unifié du groupement régional des troupes de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie ont planifié l'utilisation de groupements de troupes.

Simultanément, les organes de commandement militaires ont dirigé la phase finale du déploiement des troupes sur le territoire de la République de Biélorussie et dans la région de Kaliningrad.

La deuxième phase de l'exercice a été la plus intensive.

Du 23 au 26 septembre, les commandants et les états-majors ont dirigé les troupes (forces) qui exécutaient les activités planifiées.

Les opérations pratiques des troupes russes ont été menées sur le territoire de la République de Biélorussie et dans la région de Kaliningrad (Fédération de Russie), notamment sur cinq polygones d'entraînement multiservices (deux dans la région de Kaliningrad et trois sur le territoire de la Biélorussie) ainsi que dans les eaux de la mer Baltique.

Les formations et les unités militaires ont conduit des opérations pour éliminer des formations armées illégales et stabiliser la situation.

Les forces (troupes) de la flotte de la Baltique ont mis en place un blocus de la zone des opérations militaires afin d'empêcher les formations armées illégales de s'échapper par la mer. Une opération de débarquement amphibie et aéroportée a également été effectuée.

La composante russe du groupement régional des troupes (forces) sur le territoire de la Biélorussie a effectué des exercices pour protéger un segment de la frontière d'État en coupant les voies possibles de renforcement des formations armées illégales, en les bloquant et en les détruisant.

Globalement, toutes les troupes (forces) se sont acquittées des tâches qui leur avaient été assignées et ont montré un niveau élevé d'interopérabilité.

Rien que sur le territoire russe, 9 400 militaires ont été déployés, dont 201 des forces armées de la République de Biélorussie. Au total, 180 équipements militaires, dont 40 aéronefs et hélicoptères et 10 bâtiments de guerre de la flotte de la Baltique ont participé à l'exercice.

Sur le territoire de la Biélorussie, 2 520 militaires des forces armées de la Fédération de Russie ont mené des exercices dans le cadre du groupement régional des troupes (forces).

Quels sont les résultats que nous avons obtenus en procédant à l'exercice « Zapad-2013 »?

1. Une variante d'utilisation conjointe des groupements de troupes (forces) pour assurer la sécurité militaire de l'Union étatique a été évaluée.

Des approches communes de commandement et de contrôle des forces armées russes et biélorusses ont été mises en pratique.

2. Les tâches associées aux forces et aux moyens du district militaire de l'ouest ont été clarifiées.

3. Le degré de préparation, à tous les niveaux, des états-majors durant l'opération visant à stabiliser la situation et répondre aux situations de crise, a été évalué.

4. L'exercice a permis d'accroître le niveau d'entraînement terrestre, aérien et maritime des troupes et des forces engagées.

5. Des efforts ont été déployés pour mettre au point un système de commandement et de contrôle conjoint des troupes et des armements.

6. Les dispositions des nouveaux textes réglementaires élaborés au sein des forces armées de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie ont été mises à l'essai.

Des conclusions ont été tirées sur la base des résultats de l'exercice. Elles servent de base aux efforts continus que nous déployons pour développer les forces armées.

Une analyse des résultats de l'exercice « Zapad-2013 » a confirmé que les approches sélectionnées pour le développement et l'entraînement des forces armées sont correctes.

Cependant, sur certaines questions, les modifications nécessaires seront apportées aux futurs plans pour le développement et les activités des forces armées.

L'objectif de l'exercice a été atteint et les tâches ont été pleinement menées à bien.

Le personnel des structures de commandement, des groupements, des formations et des unités militaires ont fait preuve d'un degré élevé de compétences et de volonté dans la conduite des exercices d'entraînement au combat.

La mise en place d'inspections inopinées et d'exercices stratégiques conjoints se poursuivra, et la Fédération de Russie s'acquittera pleinement de ses engagements en matière de maîtrise des armements. Les mesures de transparence seront améliorées et adoptées en fonction de leur utilité pratique.

Merci de votre attention.

Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE

**Exposé intitulé « Résultats de l'exercice russo-biélorusse Zapad-2013 » par
le Chef adjoint de l'état-major des forces armées de la République de
Biélorussie**

Mesdames et Messieurs,

Du 20 au 26 septembre, l'exercice stratégique « Zapad-2013 » (Ouest-2013) s'est déroulé conjointement avec la Fédération de Russie sur le territoire de la République de Biélorussie. Cet exercice a lieu tous les deux ans, conformément à une décision des chefs d'État des deux pays, adoptée en 2009 durant un exercice analogue.

Les exercices d'entraînement opérationnels conjoints ont pour but de permettre aux forces armées des deux États d'harmoniser leurs approches afin d'assurer la sécurité régionale, de prendre en compte les capacités nationales et les intérêts des parties. Les résultats des exercices conjoints servent également à prendre d'autres mesures visant à améliorer le système de sécurité collective. Par conséquent, le thème et les questions soulevées durant l'exercice correspondent en général aux besoins d'assurer la sécurité militaire en tenant compte du caractère changeant des menaces.

L'exercice conjoint de cette année ne faisait pas exception. Son thème était axé sur l'entraînement et l'utilisation de troupes en vue d'assurer la sécurité de l'Union étatique de la Biélorussie et de la Fédération de Russie, et son objectif principal était d'évaluer les capacités de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie à assurer la sécurité militaire de l'Union étatique.

Outre l'objectif principal, l'exercice visait à améliorer l'interopérabilité entre les organes de commandement militaires, et d'accroître le niveau d'entraînement des formations et unités militaires au sein du groupement régional des troupes (forces) de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie.

Une des caractéristiques de l'exercice est qu'il s'est déroulé conjointement, et dans le cadre d'un plan commun, avec l'exercice « Vzaimodeystvie-2013 » (Coopération-2013) de la Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Auparavant, les exercices de la composante militaire de l'OTSC et les exercices d'entraînement des forces armées nationales étaient effectués séparément.

Compte tenu de l'engagement des forces de l'OTSC, un des objectifs de l'exercice a été d'améliorer l'interopérabilité des troupes et des organes de commandement de la force de réaction rapide pour mieux régler conjointement les problèmes avec le groupement régional des forces en vue d'assurer la sécurité dans la région d'Europe orientale.

L'exercice s'est déroulé dans le cadre d'une situation politico-militaire simulée qui a été élaborée en analysant un corpus de données d'expérience internationales sur la manière dont les menaces pour la sécurité militaire apparaissent, leurs formes et les mécanismes de leur formation. Le plan de simulation s'appuyait sur un scénario prévoyant : une forte montée de l'extrémisme religieux et politique, l'émergence d'un nationalisme et d'un séparatisme agressifs, la nette augmentation des activités d'éléments terroristes et de la criminalité organisée transnationale, l'accroissement de flux non contrôlés d'armes et de munitions destinés au financement d'activités terroristes menées par des formations armées illégales.

Ces différents facteurs avaient débouché sur la déstabilisation de la situation socio-politique dans le pays. Conformément au plan de simulation, les forces armées, d'autres forces et formations militaires, et d'autres organes et organisations d'État devaient donc intervenir pour enrayer les activités des éléments extrémistes terroristes, stabiliser la situation politique interne et empêcher le conflit de s'étendre dans la région.

La Fédération de Russie, conformément aux obligations qu'elle a contractées en matière d'assistance, a envoyé un contingent militaire qui a été incorporé au groupement régional des forces de la République de la Biélorussie et de la Fédération de Russie. La Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) est intervenue pour neutraliser le conflit.

L'exercice s'est déroulé en deux phases.

La première phase, qui a duré trois jours, a permis d'achever le plan de déploiement du groupement régional des troupes (forces) et d'affiner les plans de déploiement du groupement régional de troupes. Elle a permis également d'examiner les questions liées : au commandement des troupes (forces) durant les phases finales de formation des groupements de troupes (forces) pour protéger les frontières d'État de la République de Biélorussie contre l'intrusion illégale d'éléments destructeurs et isoler les zones où opéraient les formations armées illégales sur le territoire de l'Union étatique, et au renforcement du système unifié de défense aérienne régionale afin de protéger l'espace aérien de l'Union étatique.

La deuxième phase, qui a eu lieu les quatre jours suivants, a concerné le commandement des troupes et d'autres structures d'État durant la stabilisation de la situation politique intérieure, et permis d'examiner les questions liées : à la protection de la frontière d'État de la République de Biélorussie par des opérations conjointes des forces armées biélorusses, des unités de gardes-frontières, des troupes territoriales, des unités et sous-unités de la vingtième armée et de la Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) ; au renforcement du système unifié de défense aérienne régionale pour protéger l'espace aérien de l'Union étatique et créer une zone d'exclusion

aérienne au-dessus du territoire de la République de Biélorussie ; et à la lutte contre les organisations terroristes, les groupes de combattants et les formations armées illégales.

Les forces suivantes ont participé à l'exercice :

Pour la République de Biélorussie :

- les sous-divisions du Ministère de la défense, de l'État-major et des organes de commandement militaire affectés au commandement unifié du groupement régional de troupes (forces) et comprenant des unités (sous-unités) militaires spécialisées dans les communications, la sécurité et la maintenance ;
- des éléments de commandement des forces aériennes, des forces de défense aérienne, des forces d'intervention spéciales des forces armées, des éléments de commandement opérationnels et tactiques, des formations et unités militaires des sections des forces armées, des forces spéciales, des armements et des services de l'arrière ;
- des formations et unités militaires ayant des liens hiérarchiques directs ;
- des états-majors opérationnels de défense territoriale, des structures de commandement organisées de défense du territoire, et des sous-unités de troupes territoriales ;
- des groupes opérationnels d'organes d'État participant à l'exercice ;

Pour la Fédération de Russie :

- des officiers affectés au commandement unifié du groupement régional de troupes (forces) ;
- le commandement de la 20e armée et certaines de ses formations et unités militaires ;
- des aéronefs de l'aviation des forces armées de la Fédération de Russie pour accomplir les tâches définies dans le cadre de l'exercice ;

Pour les États membres de l'OTSC :

- des éléments de commandement et des sous-unités de la Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Au total, 12 850 militaires, 350 équipements blindés, 69 tanks et 52 aéronefs et hélicoptères, ont participé à l'exercice.

Six polygones d'entraînement situés en République de Biélorussie ont été utilisés pour les exercices pratiques des troupes (forces) :

- le polygone d'entraînement multiservices 230 « Obuz-Lesnovskiy », et le polygone d'entraînement des forces aériennes et des forces de défense 174 « Domanovo » ;

- les polygones « Gozhskiy » et « Brestskiy » ; le polygone multiservices 227, le polygone « Osipovichskiy ».

Durant l'exercice :

- sur le polygone multiservices 230 « Obuz-Lesnovskiy », le polygone multiservices 227 « Borisovskiy », et les polygones « Osipovichskiy », « Brestskiy » et « Gozhskiy », l'exercice a consisté à mener des opérations conjointes pour protéger la frontière d'État de la République de Biélorussie contre la pénétration illégale d'éléments destructeurs, à lancer des interventions antiterroristes, et à isoler les zones où opèrent les formations armées illégales ;
- sur le polygone d'entraînement 174 « Domanovo » des forces aériennes et des forces de défense aérienne, les organes de commandement militaire et les troupes (forces) ont effectué des exercices pratiques pour défendre les frontières aériennes de l'Union étatique.

La diapositive présente le plan de démonstration des opérations conjointes de la Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et du groupement régional de troupes (forces) pour stabiliser la situation et mettre fin aux actions terroristes menées par des formations armées illégales. Les Ministres de la défense, des représentants d'autres organes de sécurité et de défense d'État membres de l'OTSC ont assisté à la démonstration.

Une démonstration des opérations conjointes menées pour empêcher une formation armée terroriste importante de franchir illégalement la frontière d'État de la République de Biélorussie a également eu lieu sur le polygone de Gozhskiy devant les présidents de la République de la Biélorussie et de la Fédération de Russie, les ministres de la défense et les chefs d'état-major.

L'exercice a permis de présenter différents types d'armements, ainsi que des équipements spéciaux et militaires mis au point par le complexe militaro-industriel national. L'équipement est soit déjà utilisé par les troupes, soit en phase finale de développement.

Les tâches qui ont été accomplies ont permis d'évaluer les capacités du groupement régional de troupes (forces) de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie, ainsi que celles de la Force collective de réaction rapide de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

On peut tirer un certain nombre de conclusions générales sur l'exercice conjoint, qui a permis notamment :

- de démontrer les approches communes de la République de Biélorussie, de la Fédération de Russie et d'autres États membres de l'OTSC concernant l'exercice visant à assurer la sécurité nationale et régionale ;
- de vérifier la compatibilité opérationnelle des composantes russes et biélorusses du groupement régional de troupes (forces), l'efficacité du système de commandement

mis en place, la capacité des diverses composantes du groupement à accomplir des tâches pour assurer la sécurité militaire de l'Union étatique dans les conditions actuelles ;

- d'améliorer l'entraînement aérien et terrestre des formations et des unités militaires du groupement régional des troupes (forces) ;
- de mettre à l'essai les dispositions des nouveaux textes réglementaires élaborés au sein des forces armées de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie.

L'exercice était de nature ouverte. Les États participants de l'OSCE ont été informés en temps utile qu'il aurait lieu. La veille de l'exercice, des réunions d'information sur le plan de l'exercice d'entraînement et les questions examinées ont été tenues par des hauts responsables des ministères de la défense de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie. Durant l'exercice, la presse et les médias en ligne faisaient état quotidiennement de ses résultats.

Les attachés militaires accrédités de 22 pays, ainsi que les observateurs militaires de Lettonie, de Lituanie, de Pologne et d'Ukraine (34 personnes au total) étaient présents durant l'exercice.

En conclusion, je tiens à faire remarquer que l'exercice d'entraînement conjoint « Zapad-2013 » a permis de combiner de manière concrète les efforts de mécanismes de sécurité nationaux, collectifs et régionaux afin d'éliminer des menaces qui pourraient se poser dans la région de l'Europe de l'Est, et donc d'accroître le niveau de la sécurité paneuropéenne.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

La Suisse considère les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) comme des vecteurs importants pour réduire les risques émanant des munitions détériorées, prévenir les explosions fortuites et contribuer à la lutte contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre. Ces projets constituent des moyens appropriés de contribuer à la prévention et de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE et, par là même, de faciliter la mise en place du cadre nécessaire au développement économique et à la prospérité. J'ai donc le grand privilège aujourd'hui d'annoncer plusieurs promesses de contributions de la Suisse à des projets d'assistance de ce type. Les contributions suivantes sont prêtes à être versées :

1. 100 000 francs suisses (CHF) en Bosnie-Herzégovine pour des projets de remise en état de l'infrastructure destinés à améliorer la sûreté et la sécurité physique des sites de stockage d'armes et de munitions (projet : 2200268). Nous tenons également à supprimer la réserve inscrite dans des promesses de contributions précédentes selon laquelle « les fonds devraient être utilisés exclusivement pour le site de stockage de munitions de KRUPA » et soutenir par conséquent la mise en œuvre du projet SECUP pour les sites de stockage de munitions de KRUPA et de KULA, ainsi que pour les sites de stockage d'armes de TEUFIC BUZA et de RABIC.
2. 100 000 francs suisses (CHF) en Moldavie, dont 75 000 francs suisses (CHF) pour la modernisation des installations de stockage d'ALPC et de munitions conventionnelles (projet : 3100229) et 25 000 francs suisses (CHF) pour le projet de renforcement des capacités en matière de sécurité physique et de gestion des stocks, ainsi que pour le soutien à la mise en place du cadre normatif et des règlements pertinents (projet : 3100210).
3. 50 000 francs suisses (CHF) en Serbie pour la destruction des stocks excédentaires de munitions au phosphore blanc et au napalm (projet : 1101215).

4. 50 000 francs suisses (CHF) au Monténégro pour le programme MONDEM de démilitarisation et de stockage des munitions dans de bonnes conditions de sécurité (projet : 2700240).
5. 50 000 francs suisses (CHF) pour le Programme-cadre sur les projets relatifs aux ALPC et aux SMC. Les fonds seront transférés et alloués à un projet désigné à la suite de consultations menées par la Suisse et d'instructions complémentaires de cette dernière (projet : 1100745).

Ces dernières années, bon nombre des États participants de l'OSCE ont souffert de la crise économique mondiale qui a eu des répercussions sur les contributions financières aux organisations et initiatives internationales. À cet égard, ces promesses de contributions sont régulièrement remises en question par les parlements et font l'objet d'un examen minutieux. Professionnalisme et efficacité sont donc de la plus grande importance dans l'exécution des projets. Aussi la Suisse continuera-t-elle de soutenir les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC par des contributions en nature et des missions d'experts. En outre, il importerait également, selon nous, que le FCS continue d'étudier et d'examiner les questions liées aux projets relatifs aux ALPC et aux SMC dans le but de faciliter les procédures pour le déploiement de telles missions d'experts et de renforcer ainsi le mécanisme d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC.

Je vous remercie.

732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom de la Mission permanente de la République de Serbie, de remercier la délégation de la Suisse de son soutien financier ininterrompu au Programme serbe de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) pour la démilitarisation des munitions au phosphore blanc et de la poudre de napalm.

Le soutien des États participants de l'OSCE au projet susmentionné en République de Serbie revêt une grande importance pour la poursuite de sa mise en œuvre. Nous sommes convaincus que ce don nous aidera à poursuivre le projet de renforcement des capacités en matière de GSMC en bon ordre et de manière rentable.

Lors de la présentation du Programme de renforcement des capacités en matière de GSMC à la séance du FCS du 2 octobre 2013, vous avez été informés que la première partie de la composante 1 du projet – élimination et destruction de 161 tonnes de poudre de napalm – a été achevée et que nous travaillons activement sur la deuxième partie, à savoir la démilitarisation des munitions au phosphore blanc.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Coordonnateur des projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et à la Section d'appui du CPC au FCS pour le soutien et l'organisation d'une réunion informelle sur le Programme de renforcement des capacités en matière de GSMC, qui aura lieu le 12 novembre 2013, ainsi qu'à vous rappeler que l'invitation à cette réunion informelle a été distribuée le 18 octobre 2013 sous le numéro de référence FSC.DEL/164/13. Elle offrira une excellente occasion d'obtenir les informations les plus récentes au sujet du Programme de GSMC et du projet en cours d'exécution.

La République de Serbie apprécie grandement le soutien apporté à ses projets par les États participants de l'OSCE. Permettez-moi de remercier une fois de plus la distinguée délégation de la Suisse pour la contribution de ce pays et de réaffirmer la volonté de la Serbie de continuer de coopérer avec ses partenaires de l'OSCE dans ce domaine particulier dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La délégation de la Bosnie-Herzégovine souhaite saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement suisse et les gouvernements des autres pays contributeurs, qui ont fait don d'un montant de 300 000 euros pour le Projet d'amélioration de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine.

Nous tenons également à remercier la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le CPC et le coordonnateur nommé par la Présidence du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles d'avoir contribué à faire en sorte que ce projet soit réalisable.

Nous vous assurons que la Bosnie-Herzégovine est un partenaire crédible et un État participant de l'OSCE à part entière, et nous sommes foncièrement attachés à déterminer les modèles optimaux pour notre propre sécurité ainsi que pour la conformité avec les engagements internationaux auxquels nous avons souscrit à l'égard de l'OSCE et de ses États participants.

Cela étant, il reste 17 000 tonnes d'ALPC en excédent en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes conscients qu'elles représentent une menace non seulement pour notre pays, mais aussi pour la sécurité régionale. Et il reste beaucoup à faire pour résoudre les problèmes qui se posent dans des domaines tels que les ALPC excédentaires, l'amélioration de l'infrastructure des sites de stockage de munitions et d'armes et le déminage, notamment.

En conclusion, nous tenons à souligner que près de 140 000 euros sont encore nécessaires pour ce projet particulier.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



732^e séance plénière

Journal n° 738 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR

Monsieur le Président,

Le Monténégro est très reconnaissant à la Suisse de son don substantiel au programme MONDEM.

La mise à disposition des fonds nécessaires afin de poursuivre les activités prévues dans le cadre de la troisième phase du programme MONDEM revêt une grande importance pour nous.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous informer que le comité de direction du programme MONDEM a décidé, avec l'approbation de l'OSCE et du PNUD, de diviser la phase III en phases subsidiaires. À ce jour, la phase subsidiaire 1 de la phase III a été exécutée d'avril à octobre et 247 tonnes d'excédents ont été neutralisées. Le coût de la réalisation de cette phase subsidiaire s'est élevé à 220 000 euros, dont 150 000 euros ont été payés par le PNUD et 70 000 euros pris en charge par le Ministère de la défense du Monténégro.

S'agissant du second projet, intitulé « Reconstruction du dépôt de BREZOVIC », mené dans le cadre du programme MONDEM, après la reconstruction des deux bâtiments, nous attendons avec intérêt qu'il se poursuive.

Par ailleurs, je tiens à vous faire savoir que la Conférence des donateurs au programme MONDEM se tiendra à Podgorica le 1^{er} novembre et que la Mission permanente du Monténégro vous informera en temps voulu de ses résultats.

Une fois de plus, je remercie la Suisse, ainsi que l'ensemble des contributeurs et le CPC, pour avoir reconnu la valeur et l'importance du programme MONDEM pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité globales de la région.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.